

# La tour Perret d'Amiens, un gratte-ciel sans usage, une hypothèque de la grande hauteur en France

Léo Noyer Duplaix, Hugo Massire

# ▶ To cite this version:

Léo Noyer Duplaix, Hugo Massire. La tour Perret d'Amiens, un gratte-ciel sans usage, une hypothèque de la grande hauteur en France. Bulletin Docomomo France, numéro spécial, 2020, Les immeubles de grande hauteur en France, un héritage moderne 1945-1975, pp.47-63. hal-02569061

HAL Id: hal-02569061

https://hal.science/hal-02569061

Submitted on 2 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La tour Perret d'Amiens

# Un gratte-ciel sans usage, une hypothèque de la grande hauteur en France

Cet article interroge, grâce à l'analyse de documents d'archives inédits, l'histoire conflictuelle de la tour Perret, depuis son inscription dans les premières moutures du plan de reconstruction d'Amiens en 1942 jusqu'à son inauguration, dix-huit ans plus tard. Imaginée comme élément totémique dominant d'une composition urbaine autour de la gare reconstruite, la tour dut faire face, au lancement de son chantier, aux principes de réalité questionnant sa fonction finale en même temps que la rationalité de son coût. L'absence stupéfiante de réponse à ces enjeux de fond n'empêcha pas l'engagement des travaux, finalement stoppés faute de destinataire, dans un contexte de dérapage des coûts en dépit de la vigilance des services départementaux du ministère de la Reconstruction.

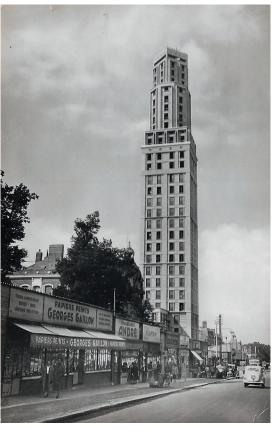
La réception de l'œuvre encore inachevée de Perret présenta d'intéressantes dissemblances selon qu'elle fût observée à Amiens ou depuis Paris, sur les bancs de l'Assemblée nationale ou dans les bureaux de la Cour des comptes. Finalement rachetée en 1959 par l'architecte François Spoerry – qui se mua pour l'occasion en promoteur – la tour, qui n'était encore qu'une carcasse de béton, fut aménagée en logements et en bureaux. Ainsi se referma une polémique où l'élan de la construction en France vers la grande hauteur se trouva lié au sort du gratte-ciel amiénois et de son impossible usage.

#### Introduction

Présente dans le paysage urbain amiénois depuis 1952, la tour Perret (fig. 1) a la singularité, rare en France, de porter officiellement le nom de son architecte. Cet honneur, accordé de son vivant à Auguste Perret (1874-1954), tient aussi du paravent : placé au terme du lignage prestigieux des réalisations de l'un des maîtres de l'architecture française, l'édifice connut une genèse longue et difficile, dix-huit ans séparant son esquisse de l'inauguration. Construite sans autre programme que sa valeur symbolique, la tour se caractérisa longtemps par son absence de destination. Marquée de l'aura de l'architecte, jalousement gardée par ses disciples, sa réception fut complexe, selon qu'elle fut observée à Amiens ou depuis Paris, commentée dans les anthologies d'histoire de l'art ou dans la presse locale.

Léo Noyer-Duplaix et Hugo Massire

▼ Fig. 1. La tour Perret depuis le boulevard de Belfort, carte postale, années 1960 (© DR).



Conçue à une période – le régime de Vichy – longtemps inscrite en creux dans l'histoire de l'art¹, puis négligée par la presse spécialisée² à la Libération, la tour Perret appartenait déjà au passé lorsque son chantier s'achève, les innovations techniques vantées au début des travaux paraissant déjà surannées. Savante ou populaire, la fortune critique de la tour fut liée à celle de la reconstruction d'Amiens considérée dans son ensemble. Souvent qualifiée de pragmatique³ ou de raisonnable⁴, cette dernière n'a pas le caractère irréfragable des reconstructions du Havre ou de Maubeuge; la tour Perret surnagea dans un grand chantier difficile à qualifier pour les historiens de l'architecture⁵, jusqu'à devenir « l'emblème⁶ » du relèvement de la cité picarde. Le paradoxe est double : occultant dans l'historiographie le reste de la reconstruction d'Amiens⁻, la tour occupe pourtant une place secondaire dans les anthologies d'Auguste Perret⁵, la nouvelle gare picarde et surtout la reconstruction du Havre concentrant les propos.

Les avis portés sur la tour Perret varient selon les paradigmes. Leonardo Benevolo perçoit ainsi une régression vers le maniérisme dans l'œuvre de Perret à Amiens, la recherche de monumentalité s'éloignant selon lui de la tendance de l'époque<sup>9</sup>. Karla Britton voit, quant à elle, dans la tour, une préfiguration de l'hôtel de ville du Havre, inscrite dans une généalogie de la hauteur monopolisée, chez Perret, par les programmes religieux. Son jugement est sévère : « La tour finit par être construite en une série d'éléments pleins empilés et le sommet resta inachevé. Cette genèse chaotique aboutit à une construction maladroite et lourde [...]<sup>10</sup>. »

Gilles Ragot propose une approche différente, y trouvant la démonstration que « les considérations architecturales, et la notoriété d'un architecte, prévalent parfois sur la logique de la reconstruction et sur la valeur d'usage 11 », et que l'intérêt des archives Perret réside davantage dans les écrits que dans les documents graphiques, pourtant nombreux. Joseph Abram, enfin, a livré en 1997 12 l'analyse la plus précise de l'histoire de la tour Perret en interrogeant, à partir des documents d'archives de l'architecte conservés par l'IFA, ses paradoxes et contradictions.

La présente contribution <sup>13</sup> propose de poursuivre cette approche en croisant les différentes temporalités de la réception de la tour Perret, notamment dans la presse locale, avec la passionnante complexité de sa chronologie, en particulier à compter du lancement du chantier. L'exploitation d'archives inédites, issues de l'ancienne délégation départementale du ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme, révèle des jeux d'acteurs complexes, où la rationalité de l'action échappe aux impératifs de rendement et de frugalité qui fondèrent la pratique architecturale des années d'après-guerre. Fruit de volontés contradictoires, la tour Perret fut tiraillée entre son statut de monument symbolisant le relèvement de la cité picarde, de gratte-ciel marquant le progrès technique de la France de l'après-guerre et d'immeuble de logements ayant à satisfaire des préoccupations fonctionnelles. Ce fut l'impossible conciliation de ces objectifs qui mena un Eugène Claudius-Petit désabusé à déclarer en 1959 : « Je ne regrette pas d'avoir permis

<sup>1.</sup> Gérard Monnier n'évoque ainsi pas la tour Perret dans son *Histoire critique de l'architecture en France, 1918-1950* [Paris, Philippe Sers, 1990]. René Jullian, dans son *Histoire de l'architecture en France de 1889 à nos jours* [Paris, Philippe Sers, 1984, p. 180-181] date quant à lui – acte manqué? – le début des études à 1947. La tour est enfin absente du *Guide d'architecture contemporaine en France* de Dominique Amouroux [Paris, A.A./Technic-Union] dont la première édition parut en 1972, douze ans seulement avaient passé depuis l'inauguration.

<sup>2.</sup> Le n° 9 de 1946 de *l'Architecture d'aujourd'hui* (p. 16-17) présenta sur deux pages le projet de Perret à Amiens, en se concentrant toutefois sur la gare.

<sup>3.</sup> Joseph Abram (sous la direction de Gérard Monnier), L'Architecture moderne en France, t. 2, Du chaos à la croissance, Paris, Picard, 1999, p. 29.

<sup>4.</sup> Anatole Kopp, Frédérique Boucher et Danièle Pauly, L'Architecture de la reconstruction en France, Paris, Éditions du Moniteur, 1982, p. 111.

<sup>5.</sup> Simon Texier, « Amiens, la naissance du style reconstruction », AMC, n° 240, mars 2015, p. 61-68.

<sup>6.</sup> Joseph Abram, op. cit., p. 31.

<sup>7.</sup> Et ce jusque dans des ouvrages récents, cf. Gilles Plum, L'architecture de la reconstruction. Paris, N. Chaudun, 2011, p. 132-136.

<sup>8.</sup> Voir Peter Collins, Splendeur du béton : les prédécesseurs et l'œuvre d'Auguste Perret, Paris, Hazan 1995, et Karla Britton, Auguste Perret, Paris, Phaidon, 2007. La même remarque s'applique à l'ouvrage de Marcel Zahar – qui date le début des études de la tour Perret à 1940! – D'une doctrine d'architecture, Auguste Perret [Paris, Vincent & Fréal] paru en 1959.

<sup>9.</sup> Leonardo Benevolo, Histoire de l'architecture moderne, t. 3, Les conflits et l'après-guerre, Paris, Dunod, 1999, p. 217.

<sup>10.</sup> Karla Britton, op. cit., p. 102.

<sup>11.</sup> Maurice Culot, David Peyceré et Gilles Ragot (dir.), Les frères Perret. L'œuvre complète, Paris, Institut Français d'Architecture/Norma, 2000, p. 293.

<sup>12.</sup> Cf.: Emmanuel Doutriaux et Frank Vermandel (dir.), Le nord de la France, laboratoire de la ville, trois reconstructions: Amiens, Dunkerque, Maubeuge, Lille, Espace Croisé, 1997, p. 43-46.

<sup>13.</sup> Nous tenons à remercier Jacques Banderier, directeur de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme, Antoine Paoletti, ABF et responsable de l'UDAP de la Somme, ainsi qu'Aurélien André, archiviste du diocèse d'Amiens et secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie.



la construction de cette tour [...]. Mais elle est illogique de A à Z. Il fallait la faire inutile; cela eût été plus raisonnable que d'avoir voulu en faire un bâtiment d'habitation 14. »

#### Un acte de fierté renouvelé à travers l'histoire

## Une genèse arbitraire

L'histoire de ce qui fut un temps le plus haut gratte-ciel d'Europe de l'ouest – dans une ville de 90 000 habitants – débuta dans les drames de la guerre. L'incendie qui dévasta la cité picarde en mai 1940 atteignit la gare SNCF et ses franges. Désireux de faire d'Amiens la porte du Septentrion, le jeune architecte Pierre Dufau <sup>15</sup>, auteur du plan de reconstruction, prévoyait de doter la ville d'un ensemble de places ordonnancées. Par leurs dimensions et leur discipline architecturale, celles-ci devaient élever Amiens au rang des capitales régionales. Situé de part et d'autre de la première ceinture de boulevards, l'ensemble de la place Alphonse-Fiquet fut confié, en juin 1942, à Auguste Perret. Ce projet ambitieux, comprenant logements, commerces, gare routière et gare

▲ Fig. 2.

Vue de la maquette du

1er projet d'aménagement
de la place AlphonseFiquet, automne 1942.
(Centre d'archives
d'architecture du xxe siècle,
fonds Pierre Dufau,
066 Ifa 700-5; © SIAF/
Cité de l'architecture et
du patrimoine/Archives
d'architecture du xxe siècle).

<sup>14.</sup> Lettre d'Eugène Claudius-Petit à Pierre Dalloz, datée du 27 avril 1959, citée in Benoît Pouvreau, Un politique en architecture : Eugène Claudius-Petit, 1907-1989, Paris, Éditions du Moniteur, 2004, p. 138.

<sup>15.</sup> Hugo Massire, *Pierre Dufau architecte (1908-1985), un libéral discipliné : parcours, postures, produits*, thèse de doctorat d'histoire de l'art, sous la direction de Jean-Baptiste Minnaert, université de Tours François-Rabelais, 2017.

ferroviaire, constitua la première commande de la Reconstruction reçue - bien avant Le Havre - par le chef de file de l'école du classicisme structurel<sup>16</sup>.

Le projet d'ensemble pour l'aménagement de la place de la gare fut présenté par Auguste Perret devant la section d'architecture du Conseil national de la reconstruction (CNR) le 29 septembre 1942. Portant sur un périmètre légèrement plus vaste que celui finalement mis en œuvre, il présentait déjà, sur son flanc occidental, une tour de 20 étages aux allures de campanile (fig. 2). Ce bâtiment, qui ne remplaçait aucun édifice sinistré comparable, paraissait avoir été conçu par l'architecte seul, bien qu'Auguste Perret eût été aiguillonné par la volonté de signe manifestée par le Commissariat technique à la reconstruction immobilière (CTRI), dirigé par André Muffang.

Ainsi que l'ont relevé Joseph Abram<sup>17</sup> et Gilles Ragot<sup>18</sup>, le principe même de la tour, pas davantage que son programme, ne furent discutés devant le CNR; tout juste l'architecte Pierre Paquet observa-t-il qu'elle ne devait pas entrer en concurrence avec la cathédrale. Au maire Pierre Rollin qui s'inquiétait de son coût, Auguste Perret répondit qu'il « croit pouvoir affirmer que cette tour sera, en raison de sa situation et de ses dispositions intérieures, exclusivement réservée au commerce et que, par conséquent, sa construction sera rentable<sup>19</sup> ». Les échanges se focalisèrent – comme cela se vérifiera au cours des réunions suivantes – sur la gare ferroviaire, la SNCF affirmant son opposition aux dispositions retenues par l'architecte, amenuisant au fur et à mesure la force initiale du projet. Auguste Perret bénéficia en tout état de cause du soutien unanime des autres membres du CNR, Pierre Dufau se joignant, chaque fois que son avis fut sollicité, à la défense du projet.

La Libération et le remplacement du CTRI par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) n'eurent que peu de conséquences sur le plan de reconstruction d'Amiens, qui avait été déclaré d'utilité publique le 23 juin 1943. Auguste Perret, chargé par le ministre Raoul Dautry de l'aménagement du Havre, fut confirmé dans ses responsabilités amiénoises. Les études de la tour parurent n'avoir repris qu'au début de l'année 1948, alors que la reconstruction du centre-ville était déjà largement engagée, et que s'annonçait le chantier de l'îlot DE, qui couvrait le flanc ouest de la place Alphonse-Fiquet. Les immeubles à bâtir, hauts de trois étages et conçus à partir de l'ordonnance d'Auguste Perret, devaient sertir la tour; les fondations de cette dernière ne pouvant être réalisées postérieurement, une réunion plénière tenue à la délégation de la Somme du MRU, le 14 avril 1948, conclut à la nécessité de poursuivre le projet initial et le soutint même avec enthousiasme.

#### La quête, ingagnable, d'un usage rationnel

La réalisation de la tour fut confiée à l'Association syndicale de reconstruction (ASR), au titre des immeubles préfinancés selon l'ordonnance du 8 septembre 1945 : des appartements devaient y être aménagés puis cédés à des sinistrés en échange de leurs droits à dommages de guerre. Cette vocation résidentielle rompit avec l'orientation première d'une fonction commerciale ou tertiaire, ainsi qu'avec les considérations de l'architecte qui déclarait lui-même, en 1945 :

« J'ai, étant jeune, préconisé, chanté la maison-tour. J'ai, depuis, changé d'avis. Quand on loge au 12° ou au 15° étage, on se sent d'abord exalté, puis accablé de solitude. On s'ennuie à mourir. L'homme a besoin de garder le contact avec le sol. C'est pourquoi je ne bâtirai pas de maisons ayant plus de quatre étages. […] C'est la bonne mesure. Les tours peuvent convenir pour des bureaux<sup>20</sup>. »

L'assertion n'était pourtant valable que pour des tours dont l'épaisseur garantissait le rendement locatif, sinon compromis par la répercussion du coût de construction et par les charges dues aux équipements propres aux immeubles de grande hauteur. Très mince, la tour d'Amiens aurait-elle su attirer, comme le soutenait aussi

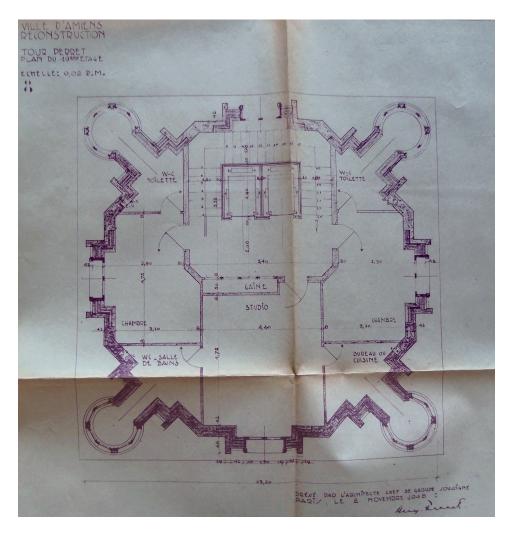
<sup>16.</sup> Joseph Abram, Perret et l'école du classicisme structurel (1910-1960), Paris, Secrétariat de la recherche architecturale, 1985.

<sup>17.</sup> Jean-Louis Cohen, Joseph Abram et Guy Lambert, Encyclopédie Perret, Paris, Monum/Éditions du Patrimoine/Éditions du Moniteur, 2002, p. 237-239.

<sup>18.</sup> Maurice Culot, David Peyceré et Gilles Ragot, op. cit., p. 287-295.

<sup>19.</sup> Tapuscrit « Mémorandum de la réunion de la section d'architecture du CNR », 29 septembre 1942 (Archives municipales Amiens ; 3D2 6).

<sup>20.</sup> Interview d'Auguste Perret dans Les nouvelles littéraires du 19 juillet 1945, cité dans Christophe Laurent, Guy Lambert et Joseph Abram, Auguste Perret, anthologie des écrits, conférences et entretiens, Paris, Éditions du Moniteur, 2002, p. 426.



◄ Fig. 3.
Plan du 19e étage de la tour
Perret, 2 novembre 1948.
Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme, liasse sur
la tour Perret non cotée
(© Archives de la Direction
départementale des territoires
et de la mer de la Somme).

Pierre Dufau<sup>21</sup>, les hommes d'affaires organisant leurs réunions au sortir de la gare? Trois ans plus tard, un principe de réalité s'imposa : l'activité économique redémarrait à grand-peine et les logements parurent la seule destination crédible. Avec la concision tendant à la désinvolture qui caractérisa les dernières années de sa vie<sup>22</sup>, Auguste Perret nota en mars 1948, à propos de son œuvre à venir :

« On a écrit beaucoup de bêtises sur cette maison-là. Je fais 24 étages à Amiens parce que ces pays du Nord sont des pays à beffrois. Au lieu que mon beffroi ne serve qu'à porter une horloge et des cloches, il sera habité, voilà tout. 20 étages d'habitation, 4 de services publics, 104 mètres de haut. C'est un beffroi, et voilà tout<sup>23</sup>. »

Arbitraire par sa naissance, le projet fut lancé dans une course impossible à gagner vers l'équilibre économique et la satisfaction des moyens et des besoins des Amiénois. Le volume étriqué posa immédiatement des problèmes de distribution intérieure : Yves Cazaux, délégué départemental à la Reconstruction, jugea ainsi « assez contestables<sup>24</sup> » les dispositions prévues pour les logements, dès l'été 1948 : aucune salle d'eau n'était prévue dans les appartements occupant un demi-palier

<sup>21.</sup> Alain Trogneux, Amiens, années 50 : de la Libération à la Ve République, Amiens, Encrage, 1997, p. 82.

<sup>22.</sup> Christophe Laurent, Guy Lambert et Joseph Abram, op. cit., p. 32.

<sup>23.</sup> Interview d'Auguste Perret dans *Carrefour* du 9 mars 1948, cité dans Christophe LAURENT, Guy LAMBERT et Joseph ABRAM, *op. cit.*, p. 441.

<sup>24. «</sup> Note de service n° 72 » du délégué départemental à la Reconstruction Yves Cazaux, 7 août 1948 (Archives de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme ; liasse sur la tour Perret non cotée).

et les excroissances présentes au 19° étage ne proposaient pas de possibilité d'utilisation rationnelle (fig. 3). Avec politesse, Yves Cazaux réclama ainsi à Auguste Perret une modification de ses plans, tout en l'assurant avoir « beaucoup admiré [...] l'admirable ordonnance architecturale de la tour<sup>25</sup> ».

Si le prix de cession des appartements inquiéta Yves Cazaux, alors que seuls huit sinistrés s'étaient portés candidats, le délégué départemental se soucia également des étages supérieurs qui n'étaient pas destinés à l'habitation : comment financer des locaux dont, écrivit-il, « nous n'avons pas, pour le moment, la moindre idée, bureaux, restaurants, hôtel, que sais-je?<sup>26</sup> ». Le haut-fonctionnaire appela par ailleurs ses services à une vigilance particulière quant aux difficultés prévisibles<sup>27</sup>.

Pour sûres que fussent celles-ci, et bien que le point de non-retour du début du chantier ne fût pas encore atteint, l'ensemble des intervenants paraissaient se retrancher tantôt derrière les retombées attendues en termes d'image, tantôt derrière l'antériorité d'une décision ne pouvant plus être débattue. À l'architecte en chef des Monuments historiques André Sallez qui sollicita la communication du projet en mars 1949 – la tour Perret se situant à la frange du rayon de 500 mètres de la cathédrale –Yves Cazaux rappela que la décision avait été prise en septembre 1942 par le CNR et validée par des autorités morales de la profession telles que René Perchet ou Pierre Paquet. La personnalité et le prestige d'Auguste Perret ont sans nul doute fortement pesé dans la poursuite d'un projet qui, s'il avait été signé d'un architecte moins médiatisé, eût déjà été abandonné. La liberté de ton prise par le maître dans ses échanges avec la délégation départementale du MRU, étonne aujourd'hui, comme lorsqu'à la suite de l'avis de la commission départementale de sécurité, confiant à l'extrême dans son projet, il nota : « [...] en ce qui concerne l'escalier de secours, je n'en ai jamais admis la nécessité, mais j'ai consenti à sa prévision, je souhaite qu'il ne soit pas exécuté<sup>28</sup> ».

Le lot de gros-œuvre fut, du reste, attribué le 20 mai 1949 au groupement formé par l'entreprise Perret-Frères associé à l'entreprise Bouvet située à Arras. Son montant de 93 millions de francs dépassait déjà, en ces temps d'inflation galopante, l'évaluation de 90 millions faite par l'architecte pour l'ensemble du chantier un an plus tôt, en valeur octobre 1947. Lancés le 1er juin, les travaux d'infrastructure furent complexifiés par la nature des fondations. L'activisme d'Yves Cazaux permit de financer un chantier dont on ne connaissait l'usage et ce alors que plusieurs milliers de familles amiénoises vivaient dans des conditions précaires. Le soutien du ministre René Coty, puis d'Eugène Claudius-Petit – qui exempta la tour Perret du permis de construire le 24 juin 1950, en application de l'arrêté du 25 juillet 1949 sur les constructions d'ouvrages ayant un caractère expérimental – ainsi que l'accueil favorable des politiques et des médias amiénois permirent encore de taire l'ampleur des difficultés. Le rapport dressé en mai 1950 par Yves Cazaux<sup>29</sup> fut pourtant explicite quant à l'étendue du problème du financement de l'édifice. Le coût de construction global n'était assuré qu'à 45 %, le délégué concluant que « l'édification de la tour Perret ne peut être suivie et menée à bonne fin sans incident notable<sup>30</sup> ».

Ce constat alarmant suscita une réaction rapide de la part du MRU, qui prit le parti de se substituer totalement à l'ASR et aux sinistrés pour le financement de la tour. Le couronnement, que Perret pensait attribuer à un service public, fut également redéfini courant 1950. Si la hauteur globale ne varia que légèrement, le nombre d'étages augmenta jusqu'à 30, la tour acquérant sa silhouette définitive où les 10 derniers niveaux se tordent en un mouvement ascendant, dans lequel Francesco Dal Co et Manfredo Tafuri perçoivent une relation à l'expressionnisme allemand par le principe des « solides géométriques indépendants et superposés<sup>31</sup> ». Sans doute encouragée par le directeur de l'Architecture Pierre Dalloz – ami et ancien élève de Perret – cette évolution ne permit pas une rationalisation des usages. Les 18° et 20° étages étaient ainsi inhabitables à cause de leur hauteur sous plafond insuffisante et de la présence de soffites.

<sup>25.</sup> Lettre d'Yves Cazaux à Auguste Perret, datée du 10 août 1948 (Archives de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme; liasse sur la tour Perret non cotée).

<sup>26.</sup> Ibidem

<sup>27. «</sup> La construction de la tour Perret est une importante et très délicate affaire qu'il convient de suivre avec beaucoup de prudence [...] les polémiques qui risquent fort de s'engager ne doivent pas être alimentées par les faiblesses, les tergiversations ou les impuissances de notre administration » (« Note de service n° 72 », cité note 24).

<sup>28.</sup> Lettre d'Auguste Perret à Yves Cazaux, datée du 6 septembre 1949 (Archives de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme; liasse sur la tour Perret non cotée).

<sup>29.</sup> Rapport d'Yves Cazaux au ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme sur le financement de la tour Perret, 4 mai 1950 (Archives de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme; liasse sur la tour Perret non cotée).

<sup>30.</sup> Ibidem

<sup>31.</sup> Francesco DAL Co et Manfredo TAFURI, Architecture contemporaine, Paris, Gallimard/Electa, 1991, p. 298.



Cette photographie prend maintenant un caractère de symbole. La Tour Perret semble solidement accrochée à un puissant engin de levage. Mais le fil, auquel elle est suspendue, paraît bien ténu. Résistera-t-il? That is the question.

◆ Fig. 4.

« 40 appartements HLM dans
la tour Perret? », Le Courrier
Picard, 30 janvier 1958

(© Archives de la Direction
départementale des territoires
et de la mer de la Somme).

Au-delà du 23<sup>e</sup> étage, seul un escalier en colimaçon desservait les locaux que l'on espérait attribuer aux services de la télévision. Plus bas, chaque étage carré n'offrait que 150 mètres<sup>2</sup> de surface habitable, le plan d'étage courant étant consommé par les circulations verticales – deux ascenseurs et deux escaliers – exigées par la hauteur de l'immeuble.

Aucun occupant n'ayant encore été trouvé au printemps 1951, le gros-œuvre s'acheva aux niveaux inférieurs sans poursuite des travaux de second œuvre. Il fut convenu à l'été que le MRU ne prendrait aucun engagement sur ces derniers, afin de permettre au plus vite l'établissement du prix de cession de l'ensemble de la tour Perret. Le chantier s'éteignit sans bruit au printemps 1952 (fig. 4). Très affaibli, Auguste Perret donna, le 8 octobre 1953, pouvoir à son assistant Georges Brochard pour la signature de tout document relatif à la tour qui portait son nom. Il disparut le 25 février 1954 : l'hommage rendu par l'ancien ministre Eugène Claudius-Petit, lors d'un débat parlementaire houleux en janvier 1955, montra la force de la redevance de la tour à l'aura presque surnaturelle de son auteur, et qui justifia la défiance aux contingences économiques de son temps :

« Il serait indécent que le Parlement français se permît de juger [la] dernière œuvre [d'Auguste Perret] de façon bassement utilitaire. Personnellement, je ne me suis pas permis de la juger et bien que j'eusse été tenté de faire certaines réserves, j'ai cru avoir le droit et le devoir de l'autoriser à réaliser son projet [...]. On me dira qu'il aurait mieux valu construire autre chose. Je me réjouis, moi, que Perret ait pu, avant sa mort, pouvoir conduire ce chantier. [...] Permettons à ceux qui portent le flambeau de l'art de réaliser leurs œuvres. Si nous ne les comprenons pas toujours, ayons l'humilité de penser que c'est peut-être de notre faute<sup>32</sup>. »

# « La tour Perret est-elle enterrée ? », les pérégrinations de la plus haute carcasse de béton d'Europe

## Le fiasco d'une tour sans usage

Le projet puis le chantier de la construction de la tour Perret eurent bonne presse. La renommée de son architecte et les caractéristiques techniques qui apparaissaient alors comme spectaculaires permirent à l'édifice de bénéficier d'une excellente réception, du moins jusqu'à l'achèvement de son premier œuvre. Ainsi, dans un article du 23 mai 1950 intitulé « Le Maître Auguste Perret, architecte de la tour, a présidé hier à la naissance du plus haut gratte-ciel d'Europe », Le Courrier Picard souligna : « Quand elle sera terminée, légère, élégante, fine, placée en sentinelle à l'avant-garde de la construction française, attirant les visiteurs étrangers, cette tour du Maître Perret fera la fierté des Amiénois et des Picards, qui auraient bien été décontenancés de la savoir construite ailleurs ». En 1951, l'édification de la tour eut un écho national; la presse – à l'instar de L'Yonne Républicaine<sup>33</sup>, de L'Est Éclair<sup>34</sup> ou du Rouergue Républicain<sup>35</sup> – énuméra ses caractéristiques architecturales et techniques et nota que l'édifice marquait en France l'avènement d'une typologie nouvelle, le gratte-ciel. Amiens, capitale picarde, allait bientôt être équipé du record de cette formule en Europe occidentale.

En mars 1952, après que le trentième et dernier plancher eut été coulé, le drapeau Français fut hissé au sommet<sup>36</sup>. Plus que le symbole de la renaissance d'une capitale régionale meurtrie par les hostilités, le gratte-ciel était un enjeu national, devant être à l'avant-garde de la construction française et européenne. Le 31 juillet 1952, dans « Amiens, Symbolisme de la tour Perret », *Le Courrier Picard* qualifia le building d'« extraordinaire réalisation », et souligna : « Et pourtant que de réticences n'a-t-elle soulevées cette tour dont on peut dire, aujourd'hui, qu'elle a été admirée partout – sauf chez nous – et qu'elle a nous a valu d'être enviée par de plus grandes cités, fort désireuses de posséder un fleuron de ce genre. »

Mais, conçue sans programme précis, portée par des financements étatiques exceptionnels et implantée dans une ville habituée à l'habitat individuel, la tour Perret devint, une fois son gros œuvre réceptionné en 1952, une carcasse

<sup>32. «</sup>Vif débat à l'Assemblée à propos de la tour Perret », Le Courrier picard, 27 janvier 1955.

<sup>33. «</sup> Architecture nouvelle », L'Yonne Républicaine, 30 mars 1951.

<sup>34. «</sup> Un gratte-ciel en France », L'Est Éclair, 19 novembre 1951.

<sup>35. «</sup> Le plus haut gratte-ciel d'Europe se construit à Amiens », Rouergue Républicain, 17 juin 1951.

<sup>36. «</sup> Le drapeau a été hissé hier matin au faîte de la Tour Perret », Le Courrier Picard, 26 mars 1952.



◆ Fig. 5.
La carcasse de béton
de la tour Perret depuis
la gare, carte postale,
années 1950 (© DR).

de béton désespérément vide (fig. 5). Ce fiasco entraîna un basculement progressif de sa réception, la presse – surtout locale – se faisant l'écho, huit années durant, des déboires de son impossible affectation.

Dès 1951 et la reprise en main du chantier par le MRU, la chambre de commerce d'Amiens rentra en négociation afin de racheter l'édifice pour 70 millions de francs<sup>37</sup>. Mais, après de longues études, elle renonça en mars 1953, estimant que l'opération n'était pas rentable en raison des coûts d'exploitation. Parallèlement, la SNCF et l'entreprise SIMCA – qui projetait d'implanter une usine à Amiens – furent approchées, sans succès. En juillet 1953, dans son rapport annuel, la Cour des comptes éreinta le gratte-ciel amiénois. La juridiction financière questionna la non-destination de l'édifice eu égard à son coût - évalué à 225 millions de francs et nota à propos des crédits expérimentaux accordés : « En fait, il ne semble pas que les procédés employés pour la construction de la Tour aient présenté, à un titre quelconque, un caractère nouveau par rapport aux techniques couramment employées dans le bâtiment. Il est incontestable, toutefois, que la réalisation d'un immeuble qui doit être la maison la plus haute d'Europe pose divers problèmes particuliers <sup>38</sup>. » Le 4 août 1953, un arrêté permit la création d'une commission interministérielle consultative présidée par un conseiller d'État, René Martin. Chargée d'examiner les propositions d'affectation, elle se pencha sur celle déposée le 4 juin 1953 par un groupement de sinistrés conduit par André Van Wynendaele. Le 19 janvier 1955, elle estima que ce projet était « spéculatif ». Dans le même temps, le 6 janvier 1955, la commission fut saisie d'une demande d'acquisition

<sup>37.</sup> Les différents projets avortés d'affectation de la tour Perret furent résumés dans deux notes tapuscrites conservées par la DDTM de Somme (dossier sur la tour Perret; [non coté]) : note de l'ingénieur en chef, directeur des Travaux Départementaux à l'attention du directeur de la Construction, 18 décembre 1958; « Note sur la Tour Perret » de la division des Études Économiques et des Marchées à l'attention du ministre, s. d.

<sup>38. «</sup> La Tour Perret, les avatars administratifs, financiers et techniques de sa construction, sévèrement critiqués dans le rapport annuel de la Cour des Comptes », *Le Courrier Picard*, 22 juillet 1953.

# La Tour Perret est-elle enterrée ?



ETTE photo prise sous un angle original, à partir du chantier de la Gare du Nord à Amiens, pourrait faire croire que la Tour Perret est sur le point d'être engloutie par une gigantesque convulsion de l'écorce terrestre.

par une gigantesque convulsion de l'écorce terrestre.

Il n'en est rien encore, fort heureusement pour tout le monde,

C'est plutôt dans un maquis que la Tour Perret a sombré. Un maquis singulièrement touffu et obscur, bien que ses ramures soient invisibles place Alphonse-Fiquet.

Un grave litige oppose, on le sait, depuis des mois, sinon des années, l'Etat à une Société Immobilière qui semblait avoir acquis quelque droit à la propriété du « gratte-ciel ».

acquis quelque droit à la propriété du « gratte-ciel ».

C'est donc dans le maquis de la procédure qu'erre présentement la Tour, laquelle n'appartient plus ni à l'Etat, ni à un propriétaire, mais seulement au domaine... juridique.

propriétaire, mais seulement au domaine... juridique. Des années passeront sans doute avant que de hautes instances statuent définitivement sur le droit à la propriété du bâtiment.

Notre photo est donc d'actualité. La Tour Perret paraît bien être enterrée, et pour longtemps. Mais qui a été le fossoyeur ?

► Fig. 6.

« La Tour Perret est-elle enterrée ? », Le Courrier Picard, 22 mai 1957.

Fonds de la Délégation du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme pour la Somme, recueil de coupures de presse, 1078W 11 (© Archives départementale de la Somme). par le Département afin d'installer dans la tour les Archives départementales. Mais, malgré un avis favorable de la commission, la collectivité ne donna pas suite à sa proposition.

La presse locale rapporta cette impossible affectation. Dans son édition du 23 février 1954, dans un article intitulé « La Tour Perret... gratte-ciel », *Le Courrier Picard* souligna : « La Tour Perret est, à Amiens, un sujet tabou dont il est recommandé de parler le moins possible. Il nous faudra quand même dire un jour à qui et comment elle sera vendue... ». En janvier 1955, le quotidien régional consacra un papier au vif débat portant sur la tour Perret qui eut lieu à l'Assemblée nationale, lors des discussions sur le budget de la Reconstruction<sup>39</sup>. Pierre Garet, député de la Somme, interpella le Ministre : « Il est lamentable que dans une ville où sévit la crise du logement, et où des sinistrés attendent encore la reconstruction de leur maison, un bâtiment de 30 étages ne serve à rien<sup>40</sup>. » Le logement était alors à Amiens dans une situation dramatique. En mars 1955, *Le Courrier Picard* lui consacra une chronique nommée « 7000 Amiénois sans toit ». Un article de cette série – « Du « gratte-ciel » au taudis, la crise de l'habitat amiénois », publié le 25 mars de la même année – mit en parallèle les conditions de vie des sinistrés avec l'inutilité de la tour Perret.

Toujours en 1955, dans un long papier intitulé « La Tour Perret était offerte pour cinquante millions au Département de la Somme qui n'en a pas voulu!<sup>41</sup> », le quotidien régional se délecta des déboires de la non-installation des Archives départementales, avançant que le projet n'était d'emblée pas réalisable. Le Département avait en effet déjà engagé des sommes importantes pour installer les Archives dans un immeuble sis rue Gaulthier-de-Rumilly. L'article rapporta même ces propos acerbes du conseiller départemental et ancien maire d'Amiens Maurice Vast : « Attendons, il est possible que l'État offre bientôt la Tour pour un franc au Département<sup>42</sup>... » En juin 1955, le quotidien régional rappela que l'offre du Département « ressemblait fort à un acte de désespoir 43 » et chercha des solutions pour l'avenir de l'édifice. Énumérant les problèmes de conception - faible capacité par étage, circulations verticales et distribution de fluides défaillantes - le journal picard proposa de « couper » la tour en deux. Dans ce dessein, le bas était réservé aux logements, tandis que le haut restait vide, avec comme seule fonction l'ornement : « Autrement dit et pour employer une image, scindons la Tour pour n'en conserver que ce qui est utilisable, et rejetons le surplus 44. » L'article conclut : « La démonstration serait ainsi faite, en outre, que cette prestigieuse élévation expérimentale – si décriée sur le plan pratique – servirait enfin à quelque chose 45... » L'utilisation de la tour Perret devait-elle signifier la négation de sa caractéristique première, à savoir la grande hauteur? Alors que le gros œuvre était achevé depuis trois ans, le gratte-ciel, qui devait symboliser, tel un beffroi de la modernité, la renaissance d'une ville martyre, restait parfaitement inutile. Progressivement, il devint l'objet d'une honte et un sujet de railleries.

Le 8 juin 1955, la commission interministérielle eut connaissance d'une proposition par Michel Hochart qui, par l'intermédiaire de la « Société civile immobilière de la tour Perret » spécialement créée, souhaitait racheter le gratte-ciel afin d'y installer des logements, ainsi qu'un hôtel sur les 7 premiers étages. 53 millions de francs – payables en deux ans en dommages de guerre – étaient avancés. En janvier 1956, l'option de Michel Hochart était devenue caduque. D'une part, elle suscita de vives protestations des hôteliers amiénois qui craignaient une trop forte concurrence, mais surtout la SCI ne présentait pas pour l'État des garanties suffisantes. Le cauchemar de la tour Perret devint alors judiciaire. Michel Hochart assigna le ministère et le service des Domaines au tribunal civil, qui rendit le 3 octobre 1956 un jugement d'incompétence, lequel fut confirmé en appel le 3 décembre 1958. Alors que « l'affaire » de la Société civile immobilière de la tour Perret se poursuivait devant les tribunaux, la commission dut, en août 1956, examiner l'offre de Jacques Hebertot, directeur du théâtre parisien éponyme. Ce dernier souhaitait transformer la tour Perret en un centre international du théâtre, chaque étage devant être affecté à un pays. Son projet fut qualifié d'« aléatoire 46 ». En août 1957, une proposition fut faite par le « constructeur » Galliano qui, comme le souligna une note adressée au Ministre, n'offrait aucune garantie et semblait « pratiquer la publicité lumineuse 47 ».

<sup>39. «</sup>Vif débat à l'Assemblé à propos de la Tour Perret », Le Courrier Picard, 27 janvier 1955.

<sup>40.</sup> Ibidem.

<sup>41.</sup> Le Courrier Picard, 29 avril 1955.

<sup>42.</sup> Ibidem.

<sup>43.</sup> H. R., « Faudra-t-il couper en deux (symboliquement) la Tour Perret pour la rendre habitable? », Le Courrier Picard, 2 juin 1955.

<sup>44.</sup> Ibidem.

<sup>45.</sup> Ibid.

<sup>46. «</sup> Note sur la Tour Perret » de la division des Études économiques et des marchés, cité note 37.

<sup>47.</sup> Ibidem.

L'échec de la transaction avec Michel Hauchard fut synonyme d'enlisement pour la tour Perret. Le 22 mai 1957, Le Courrier Picard titra « La Tour Perret est-elle enterrée? » (fig. 6). Le court papier relatait le conflit qui opposait depuis des mois l'État à la société immobilière et concluait : « La Tour Perret paraît bien être enterrée, et pour longtemps. Mais qui a été le fossoyeur? ». Plus que la destination de l'édifice, son coût fut progressivement au cœur des polémiques. En janvier 1956, René Dary publia dans Libération deux longs articles consacrés aux péripéties du gratte-ciel amiénois 48. Commentant son coût, estimant que l'édifice constituait « un banc d'essai destiné d'une part à mesurer les avantages de l'immeuble vertical sur la construction horizontale et d'autre part la supériorité du béton 49 », l'auteur souligna le rôle de l'ancien Ministre dans l'opération : « M. Claudius-Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, responsable de cette mirobolante réalisation et que, depuis, ses électeurs ont envoyés à un repos que l'on espère définitif, eut à faire face à des interpellations. Il se défendit mollement : Moi, simple ministre, avoua-t-il, je n'ai rien à refuser à une personnalité comme le maître Perret<sup>50</sup>. »

Dans cette calamiteuse réception, quelques articles se démarquèrent. D'abord en raison de volontés locales de promouvoir touristiquement la renaissance d'Amiens et d'y inclure la tour Perret. Le lundi 3 juin 1957, la carcasse de béton fut mise en lumière par les services d'EDF, tandis qu'un concert, qualifié de « plus haut d'Europe » fut donné depuis les derniers étages. Organisé par le syndicat d'initiative « Les Amis d'Amiens », cet événement cherchera à effacer les déboires du gratte-ciel en remettant au premier plan ses caractéristiques techniques et sa valeur plastique<sup>51</sup>. Mais ce fut surtout la presse nationale qui, parfois éloignée des réalités locales de la situation du logement, prit la défense du gratte-ciel<sup>52</sup>, malgré son absence d'usage. Dans «Trente étages de symbole » publié dans Le Figaro du 1er février 1955, Georges Ravon nota que « La tour d'Auguste Perret, boudée par les Picards comme la Cité radieuse par les Provençaux, symbolisera d'abord l'invincible méfiance de nos compatriotes pour les solutions hors-série. Mais, en élevant au-dessus des taudis ses trente étages de dossiers poussiéreux, elle sera surtout l'écrasant symbole d'une civilisation où les audacieuses techniques sont asservies par la paperasse ». Dans Le Figaro littéraire, Pierre Mazars nota également quelques mois plus tard que « admiré et imité à l'étranger, le gratte-ciel du grand architecte est, en France, victime des revirements de l'administration 53 ». Dans Le Monde, André Chastel n'hésita pas quant à lui à corréler le gratte-ciel amiénois avec la tour Eiffel : « on a peut-être vu trop grand en voulant doter une ville provinciale de faible envergure d'un élément qui n'était pas à sa mesure ; mais on pouvait espérer de divers côtés ne pas trouver des réactions aussi rétrogrades que celles de tant de citoyens de 1889 devant la tour Eiffel<sup>54</sup> ».

En somme, quel fut le responsable du fiasco amiénois? L'administration qui finança un ouvrage hors normes sur des crédits exceptionnels, et ce, sans prendre en compte la réalité du terrain, celle d'une ville ruinée par la guerre? Auguste Perret – trop souvent dédouané – maître intangible de l'architecture française, qui se livra à un geste architectural et technique, sans envisager sérieusement la question de son usage? Les sinistrés amiénois qui, suivant la coutume locale de préférence pour l'habitat individuel, délaissèrent la tour durant son chantier pour des immeubles traditionnels livrés concomitamment <sup>55</sup>? Et, plus largement, les « provinciaux » récalcitrants, accusés selon un parisianisme caricatural, de ne pas apprécier une telle œuvre architecturale? Toujours est-il que le sort de la tour Perret devint progressivement une « hypothèque » de la grande hauteur en France.

<sup>48.</sup> René Dary, « Les avatars de la "chandelle Perret", le gratte-ciel d'Amiens « gaspillage de crédits camouflé en expérience » a été soldé pour 45 millions alors qu'il en avait coûté 465 », *Libération*, 19 janvier 1956; « Les avatars de la "chandelle Perret", le gouvernement Faure oserat-il avant de céder la place bazarder le gigantesque building afin de transformer en "ponton de tourisme"? », *Libération*, 20 janvier 1956.

<sup>49.</sup> Ibidem.

<sup>50.</sup> Ibid.

<sup>51. «</sup> La tour Perret sera illuminée à l'occasion du concert "le plus haut d'Europe" que présentera lundi le « ESSI » d'Amiens », Le Courrier Picard, 31 mai 1957.

<sup>52.</sup> Admirateur d'Auguste Perret, Bernard Champigneulle se montra pourtant plus circonspect que d'autres de ses confrères en interrogeant la rationalité du projet avant que le scandale n'éclate, dans *Le Figaro littéraire* du 16 juin 1951 : « Un bâtiment, ce n'est pas un poème, ni un tableau; il doit répondre à une destination matérielle ou spirituelle précise. [...] On ne voit cependant pas très bien à quoi peut répondre cette volonté d'entasser des bureaux ou des logements en pile quand il y a tant de terrain disponible ».

<sup>53.</sup> Pierre Mazars, « La "Tour Perret" d'Amiens n'est pas une erreur », Le Figaro littéraire, 15 octobre 1955.

<sup>54.</sup> André Chastel, «Amiens se trouve enrichi de thermes gallo-romains et d'une tour moderne qui l'embarrassent », Le Monde, 28 avril 1955.

<sup>55. «</sup> Quoi qu'il en soit, la population locale, très attachée à la conception du logement individuel dans des maisons à un seul étage, devait difficilement accepter d'habiter une telle construction; aussi le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme a-t-il été obligé de renoncer à affecter l'immeuble à l'habitation ». Dans « La Tour Perret, les avatars administratifs, financiers et techniques de sa construction, sévèrement critiqués dans le rapport annuel de la Cour des Comptes », cité note 38.

### « Lever la lourde hypothèque » : le projet Spoerry

En 1957, deux projets jugés valables furent soumis à la commission interministérielle. Mis à l'étude depuis le 25 octobre, le premier émanait de l'Office public d'habitation à loyer modéré d'Amiens, les plans d'achèvement de l'édifice étant confiés à l'architecte Jacques K. Sagherian<sup>56</sup>. Devenant nu-propriétaire, l'État avait en charge certains travaux de second œuvre (fluides, circulations et vitrage double), tandis que l'Office devait aménager 40 logements, mais uniquement jusqu'au 24e étage, laissant les niveaux sommitaux sans usage défini<sup>57</sup>. Ce projet demandait une dérogation aux conditions d'attribution des HLM en raison des coûts d'exploitation, mais présentait, grâce au bail emphytéotique, l'avantage de « ne pas faire apparaître à l'opinion publique le déséquilibre entre les conditions de la cession et le prix de revient de l'ouvrage<sup>58</sup> ». Le 4 décembre 1957, une autre offre fut déposée par François Spoerry (1912-1999), au travers de sa société Financement Immobilier Spoerry (FIS) basée à Mulhouse. Proposant un rachat de la carcasse de béton pour 55 millions de francs – payable en dommages de guerre – l'architecte envisageait une opération mixte (bureaux et logements) qui devait être « rentable<sup>59</sup> ». Le 21 février 1958, la commission interministérielle examina les deux projets<sup>60</sup>, ainsi qu'une proposition de cession à la Ville d'Amiens. François Spoerry vint défendre sa proposition d'aménagement de l'intégralité de la tour, deux-tiers étant destinés aux bureaux, un tiers aux logements, sachant que la prise en charge de certains travaux (fluides et circulations verticales) par l'État devait induire une réduction de 10 millions de francs du prix d'acquisition. Après débats, les membres de la commission votèrent à égalité pour les deux projets. Estimant que la proposition mulhousienne était plus avantageuse financièrement pour l'État, le président de la commission trancha en sa faveur, sauf réserve du Ministre. En février 1959, la tour Perret fut cédée à François Spoerry<sup>61</sup>.

Parallèlement à la négociation avec la société mulhousienne, le Ministre demanda à son cabinet des indications quant à la possibilité financière d'achever la tour par les soins de l'État pour la céder en copropriété à des porteurs d'indemnités de dommages de guerre. Mais comme l'indiqua le sous-directeur des groupements de reconstruction au directeur général des dommages de guerre : « L'administration des Finances est formellement opposée à envisager de nouvelles modalités de cession de la Tour. En premier lieu, elle se refuse à mettre un sou de plus dans une affaire qu'elle considère comme déplorable à tous égards. En outre, elle n'a aucune confiance dans le Directeur Départemental, ni dans la Municipalité d'Amiens 62. »

Le 16 avril 1959, *Le Courrier Picard* titra « La tour Perret est vendue! ». Un mois plus tard, le quotidien picard rapporta « l'exposé » que venait de faire François Spoerry à Amiens dans les salons Godbert<sup>63</sup>. L'architecte justifia d'abord de l'intérêt d'une société mulhousienne pour un édifice amiénois : « Nous sommes venus, dit-il en substance, pour tenter de lever la lourde hypothèque que la Tour Perret fait peser sur les tous les projets de constructions d'immeubles-tours en France<sup>64</sup>. » Qualifiée par François Spoerry de « déplorable exemple d'inutilisation », la carcasse de béton amiénoise bloquait en effet le projet d'édification de la Tour de l'Europe, un bâtiment de 25 étages que Spoerry construisait lui-même à Mulhouse : « Or, cette prévention prétextée par l'exemple d'Amiens, dit Spoerry,

<sup>56.</sup> Tapuscrit : « Tour Perret, aménagement des appartements », étude pour l'Office HLM par l'architecte Jacques K. Sagherian, août 1957 (Archives de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme; liasse sur la tour Perret non cotée).

<sup>57.</sup> Description tour Perret, courrier de l'ingénieur en chef, directeur des services départementaux au directeur de l'Office public HLM d'Amiens, 6 novembre 1957 (Archives de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme; liasse sur la tour Perret non cotée).

<sup>58.</sup> Tapuscrit : « Note sur la Tour Perret » de la division des Études économiques et des marchés, cité note 37.

<sup>59.</sup> Courrier de François Spoerry au directeur des services départementaux, sous-secrétariat d'État à la Reconstruction et au Logement, 4 décembre 1957 (Archives de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme; liasse sur la tour Perret non cotée).

<sup>60.</sup> Procès-verbal de la séance de la commission interministérielle chargée d'examiner les conditions de cession de l'immeuble expérimental dit tour Perret à Amiens, 21 février 1958 (Archives de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme; liasse sur la tour Perret non cotée).

<sup>61.</sup> Cession de la tour Perret à François-Henry Spoerry, 3 février 1959 (Archives de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme; liasse sur la tour Perret non cotée).

<sup>62.</sup> Courrier du 19 février 1959 (Archives de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme; liasse sur la tour Perret non cotée).

<sup>63.</sup> H. R., « La Tour Perret, dont le sort demeura indécis pendant sept années, doit être habitable dans quinze ans », Le Courrier Picard, 17 avril 1959.

<sup>64.</sup> Ibidem.

devient partout un obstacle à l'édification d'immeubles en hauteur.Voilà pourquoi nous sommes venus à Amiens 65. » Avouant ne pouvoir « faire de miracle avec le Tour Perret », l'architecte souligna : « L'erreur de l'opinion publique, qui a beaucoup critiqué la Tour Perret, a été de ne pas se rendre compte que le prix de revient d'un prototype – qu'il s'agisse d'un avion, d'une voiture ou d'un immeuble spécial – dépasse de beaucoup son prix de vente 66. »

François Spoerry créa une filiale de sa société à Amiens, dont il confia la direction à Philippe Lenglet. Elle était chargée d'équiper et de gérer le gratte-ciel qui, selon les conditions de la vente de 15 millions de francs, devait être achevé sous 15 mois. Le maître d'œuvre estimait les travaux à 140 millions de francs – à disposition en dommages de guerre : finition du premier œuvre, aménagement du second œuvre, incluant de nouvelles circulations verticales – avec « ascenseurs à grande vitesse et à commande électronique » – l'équipement de lutte incendie, etc. Le projet prévoyait d'aménager des bureaux la partie inférieure de l'immeuble – du 5e au 19e étage – et des appartements de 4 pièces par niveau pour le reste de la section carrée. La suivante, octogonale, était destinée à accueillir des appartements de 1 ou 2 pièces, tandis que le sommet du gratte-ciel devait être exploité touristiquement, avec notamment un projet de musée d'anticipations scientifiques.

Durant l'été 1959, l'avenir de la tour Perret, désormais aux mains de François Spoerry, se précisa. Les plans d'aménagement furent confiés à l'architecte Pierre Herdhebaut (1902-?). Le 2 juillet, Le Courrier Picard consacra un article à la destination future du gratte-ciel. Intitulé « 19 appartements, 15 bureaux, un restaurant et un musée dans la Tour Perret », le papier confirmait l'usage mixte et soulignait la valorisation touristique, avec un projet de restaurant du 18e étage au sommet de la section carrée, d'un musée « sorte de réplique du célèbre « Atomium » de l'Exposition de Bruxelles » dans les derniers niveaux et d'une plateforme d'observation au sommet. L'article concluait : « Dans un an environ, la Tour recevra ses premiers habitants, ses premiers visiteurs. Et ses 108 fenêtres éclaireront de haut les soirs d'Amiens, justifiant enfin la fameuse appellation de « phare de la Picardie », jadis conférée par un ministre de la Reconstruction, à l'audacieuse élévation d'Auguste Perret ». Huit années après l'achèvement du gros œuvre, la tour amiénoise avait enfin une destination. Un an plus tard, les travaux étaient achevés. Dans un article intitulé « Le « Tout-Amiens » a inauguré la Tour Perret prête à recevoir ses occupants », Le Courrier Picard nota le 25 juillet 1960 : « L'acquisition de la Tour Perret par la Société « Financement Immobilier Spoerry » avait fait disparaître les sourires narquois et taire récriminations et critiques ; on parlait plus de « grandiose inutilité » car - c'était évident - les travaux d'achèvement étaient menés bon train et avec le plus vif désir d'obtenir un résultat probant ». La presse nationale ne commenta que brièvement l'inauguration, à l'instar du Monde qui énuméra sobrement tant les caractéristiques techniques que les déboires de « l'immeuble expérimental<sup>67</sup> ».

Durant les années 1960, la tour Perret s'intégra au paysage urbain amiénois. Elle figura même, tel un beffroi moderne, sur quelques cartes postales, aux côtés du Cirque et de la cathédrale Notre-Dame (fig. 7). Mais l'exploitation touristique – déjà très partielle au regard des projets initiaux – cessa au début des années 1970<sup>68</sup>, en raison notamment des difficultés d'exploitation d'un sommet trop mince. Et si l'édifice eut une reconnaissance précoce à l'échelle nationale en étant inscrit – façades et couverture – au titre des Monuments historiques le 29 octobre 1975<sup>69</sup>, il n'incarna à l'échelle locale finalement qu'un monument ordinaire et peu commenté. Ses caractéristiques techniques et son record de plus haute tour d'Europe occidentale auraient dû faire bénéficier à cet « immeuble expérimental » d'une reconnaissance bien meilleure, tant localement que nationalement. Mais le temps de la réception immédiate fut celui des chroniques du fiasco de son impossible destination. Puis le gratte-ciel devint un élément marquant mais paradoxalement anonyme du paysage urbain amiénois (fig. 8). Le destin de la tour Perret d'Amiens fut, en somme, contrarié.

## Conclusion

Dans les années 1980, les façades de la tour, devenues sales, nécessitaient un ravalement. L'attention se porta à nouveau sur le gratte-ciel d'Amiens, tant mal-aimé qu'oublié. En novembre 1991, dans *Le Messager de Picardie*,

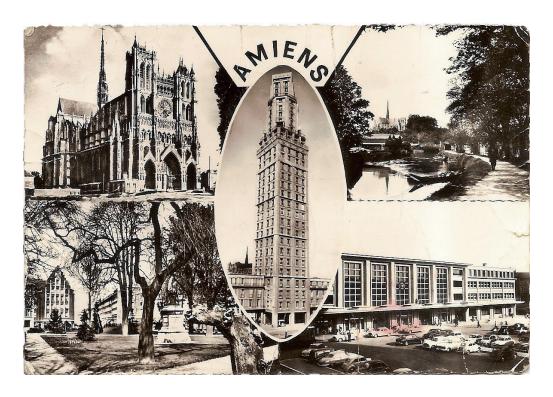
<sup>65.</sup> Ibid.

<sup>66.</sup> Ibid.

<sup>67. «</sup> La Tour Perret d'Amiens sera « inaugurée » samedi neuf ans après sa construction », Le Monde, 23 juillet 1960.

<sup>68. «</sup> La tour Perret sera fermée aux publics », Le Courrier Picard, 6 août 1974.

<sup>69.</sup> L'ensemble architectural de la place Alphonse-Fiquet - gare et immeubles d'habitation - fut inscrit le 4 mars 2003.



◆ Fig. 7.
La cathédrale, la tour Perret,
le marché sur l'eau, la place
René-Goblet et la gare,
carte postale, fin des années
1950 (© DR).

▼ Fig. 8.
La tour Perret en 1997
depuis la gare (photographes :
Thierry Lefébure et Irwin
Leullier © Région Hauts-deFrance – Inventaire général
© ministère de la Culture –
Inventaire général © AGIR-Pic).





un article intitulé « Fera-t-on une beauté à la tour Perret? » souligna que « les Amiénois trouvent la tour trop grise et trop sale » et que le maire, Gilles de Robien, « dit qu'il ne sera pas facile de résoudre le problème, mais que des solutions existent<sup>70</sup> ». En 1996, Gilles de Robien n'hésita pas à désigner « l'espace Perret » comme « un symbole relativement contestable de cette période<sup>71</sup> ». Durant cette période, la presse locale consacra à nouveau des articles à l'édifice, rappelant son histoire complexe<sup>72</sup>. Se développa puis se généralisa alors l'idée que l'édifice n'était toujours pas achevé, dans son couronnement et en raison de l'absence d'horloge.

En 1998, la Ville d'Amiens acquit les quatre derniers niveaux du gratte-ciel. En 1999, la collectivité organisa un concours d'architecte afin de réhabiliter la tour Perret, s'inscrivant dans une opération plus vaste de rénovation urbaine du quartier de la gare. Elle fut conduite par Claude Vasconi (1940-2009), tandis que Thierry Van de Wyngaert (1953-) se chargea de la tour. Il conçut, en association avec François Migeon pour la lumière, un « sablier de verre » sommital. Haut de 7 mètres et large de 6, ce dispositif est constitué d'un verre actif qui devient de plus en plus transparent du matin jusqu'au midi puis opaque du midi au soir. La nuit, des jeux de lumière donnent vie à cette « horloge lumineuse ». Les travaux de réhabilitation de la tour - qui portèrent sa hauteur à 110 mètres - furent également l'occasion d'un vaste chantier de ravalement des façades (fig. 9). Cette histoire récente de la tour Perret reste encore à écrire.

L'intervention de Thierry Van de Wyngaert constitua-t-elle une dénaturation de l'architecture de Perret? La presse souligna que l'architecte chercha à « terminer<sup>73</sup> » un édifice qui aurait donc été inachevé. Cette distorsion historique permit de justifier une campagne de réhabilitation qui ne suscita que peu de controverses, la transformation du parvis de la Gare par Claude Vasconi étant bien plus commentée. Seuls quelques architectes et historiens – tel Joseph Abram – défendirent sans succès l'intégrité de la tour. En 2005, le centre-ville reconstruit du Havre fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco. La même année, la nouvelle tour Perret d'Amiens, avec son sablier de verre mis en lumière, était « achevée ».

# Notices biographiques

#### Léo NOYER-DUPLAIX

Historien de l'architecture et de l'urbanisme, il est spécialiste de l'époque contemporaine. Chercheur à l'Inventaire général du patrimoine culturel (Région des Pays de la Loire), il achève une thèse de doctorat à Sorbonne Université (Centre André Chastel UMR 8150).

Adresse email: leo.nd@me.com

#### Hugo MASSIRE

Il est docteur en histoire de l'art de l'université de Tours (laboratoire Intru EA 6301). Sa thèse de doctorat, soutenue en 2017, portait sur l'architecte Pierre Dufau (1908-1985), notamment auteur du plan de reconstruction d'Amiens à partir de 1940.

Adresse email: hugomassire@outlook.fr

▼ Fig. 9. La tour Perret en 2005, durant la campagne de réhabilitation (photographe : Thierry Lefébure © Région Hauts-de-France – Inventaire général).

<sup>70. «</sup> Fera-t-on une beauté à la tour Perret? », Le Messager de Picardie, 6 novembre 1991.

<sup>71. «</sup> Plaisir d'architecture », entretien avec Gilles de Robien du 3 mai 1996, in Jean-Yves Andrieux et Frédéric Seitz, *Pratiques architecturales et enjeux politiques : France 1945-1995*, Paris, Picard, 1998, p. 177.

<sup>72. «</sup>Amiens tremble pour sa Tour », *Le Courrier Picard*, 24-25 juin 1995; «L'horloge oubliée de la tour Perret », *Le Courrier Picard*, 25 août 1997; «Tour Perret du nouveau au sommet », *Le Courrier Picard*, 21 février 1998.

<sup>73.</sup> Frédéric Edelmann, « Signée Auguste Perret, la gare d'Amiens lourdement remodelée », Le Monde, 9 juin 2008.